



# CHARTRE POUR L'OCÉAN

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

Les experts du climat et de la biodiversité sont catégoriques : à moins de réductions immédiates et massives des émissions dans tous les secteurs, limiter le réchauffement climatique à 1,5°C sera hors de portée.

Chaque dixième de degré de réchauffement supplémentaire mettra en péril l'habitabilité de notre planète et augmentera la fréquence des événements extrêmes (sécheresses, incendies, inondations, tempêtes...). Les décisions prises aujourd'hui impactent l'avenir de l'humanité et de l'ensemble des espèces vivantes. Jamais charge politique n'a porté une telle responsabilité.

L'autorité environnementale rappelle que la France n'a pas amorcé sa transition écologique. En tant que candidat-e à la députation, le travail qui vous attend est colossal. Dans ce contexte sans équivalent dans l'histoire humaine, BLOOM vous demande de vous engager fermement pour restaurer la santé de l'océan, protéger la petite pêche artisanale, assurer une transition déterminée et solidaire du secteur de la pêche pour le rendre compatible avec une trajectoire bas carbone et bas impact pour la biodiversité et sortir notre pays des activités extractives les plus destructrices en mer.

Nous demandons aux candidates et candidats de souscrire aux engagements prioritaires suivants, alliant justice sociale et volontarisme écologique :

**En tant que candidat-e à la députation, je m'engage à oeuvrer activement pour :**

1. Que les subventions publiques qui encouragent la surpêche et les méthodes de pêche détruisant le climat et la biodiversité soient éliminées au cours de mon mandat.
2. Que la dépense publique soutienne la conversion du secteur de la pêche vers la performance écologique et sociale des activités ainsi que vers des méthodes à faible impact carbone et respectueuses des habitats marins et de la diversité biologique de l'océan.
3. Que la petite pêche artisanale ne soit plus concurrencée par la pêche industrielle, notamment étrangère, et ait accès à des zones exclusives de pêche ainsi qu'à un accès prioritaire et différencié aux marchés.



4. Que la petite pêche artisanale soit représentée équitablement et proportionnellement à son importance sociale dans le débat public.
5. Que l'ensemble des aires marines dites « protégées » dans les eaux françaises soient réellement protégées en y interdisant les méthodes de pêche destructrices qui entrent en contact avec le fond ainsi que tous les engins de pêche traînants et les activités extractives industrielles.
6. Que la France renonce à l'extraction minière climaticide dans les grands fonds marins et flèche le budget « France 2030 » vers la recherche de solutions alternatives permettant de rendre les productions industrielles compatibles avec la protection des espèces et de la biosphère.
7. Que la France arrête totalement les opérations pétrolières et gazières en mer et leurs subventions d'ici 2035.
8. Que l'ensemble des décisions et des données publiques concernant l'océan soient transparentes : négociations, critères et répartition des quotas et licences de pêche, dossiers et instructions des demandes de subventions, données économiques du secteur (subventions, ventes, chiffres des criées, consommation de gasoil...), préparation des positions officielles de la France, négociations des accords de pêche avec l'Afrique et autres pays tiers, etc.
9. Que les données de surveillance des navires par satellite (VMS-vessel monitoring system) soient rendues publiques.
10. Que la grande distribution s'engage à soutenir la petite pêche française en valorisant ses captures et en rémunérant justement les producteurs.

**Nom du candidat ou de la candidate :**

**Date :**

**Signature :**

Charte à renvoyer signée à [contact@bloomassociation.org](mailto:contact@bloomassociation.org)